



Réseau Education Sans Frontières du Doubs
resf25@yahoo.fr



Réseau Universités Sans Frontières de Franche-Comté
soutienjoseph@yahoo.fr

<http://www.ras.eu.org/soutienjoseph/>

10 FÉVRIER 2007 : ANNIVERSAIRE DE L'EXPULSION DE JOSEPH KOLLIE



Photo archives ER

NOUS N'OUBLIONS PAS ! RASSEMBLEMENT POUR SON RETOUR PRÉFECTURE, BESANÇON 15H00

JOSEPH KOLLIE, opposant politique à Charles Taylor au Libéria, a vu son père et l'un de ses fils mourir des suites d'un attentat qui lui était destiné. Arrivé en France en août 2002 pour suivre un stage d'un mois de perfectionnement en français au Centre de Linguistique Appliquée de Besançon, il demande l'asile politique.

En attendant la réponse, il s'inscrit à la Faculté des Lettres de Besançon. Débouté du droit d'asile en 2003, puis par la Commission des recours en 2004, il reçoit une « invitation à quitter le territoire » le 8 novembre 2004.

Néanmoins, la Préfecture de Franche-Comté accepte de le tolérer jusqu'à la fin de l'année universitaire 2004-2005 sans toutefois lui accorder de titre de séjour, faisant ainsi de lui un « clandestin officiel ». Malgré des conditions de vie très difficiles (sans domicile fixe, sans ressources car interdit de travailler), Joseph réussit à tous ses examens.

Un Comité de soutien se forme en octobre 2005 et enchaîne les actions pour lui obtenir un titre de séjour étudiant. Une pétition rassemble 6000 signatures.

Le 8 février 2006, Joseph est arrêté sur le chemin de la fac puis transféré au CRA du Mesnil-Amelot. On lui dit qu'il comparaitra au TGI dans 5 jours mais, le 10, il est expulsé vers le Libéria.

La France n'ayant aucune présence diplomatique au Libéria, les élus locaux écrivent à Douste-Blazy pour que les procédures administratives lui soient facilitées mais le Ministre refuse. Joseph KOLLIE fait le déplacement jusqu'en Côte d'Ivoire et se présente à l'Ambassade-Consulat Général de France à Abidjan le 26 octobre 2006.

Malgré un dossier complet et présentant toutes les garanties, Joseph reçoit une réponse négative le 30 octobre. Aucune raison n'est donnée.

Nous exigeons le retour de Joseph KOLLIE à Besançon.